



INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

(PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATION PREALABLE ...)

Depuis le 18 avril 2017, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme se sont réorganisés :

À FLORAC

L'instruction des autorisations d'urbanisme du secteur Sud du département et les conseils aux pétitionnaires

INSTRUCTEURS APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

- Erick BRAGER, responsable
- Sophie FAGES, instructrice

ZA Saint-Julien du Gourg 48400 FLORAC

Tel: 04 66 45 00 21

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC:

9H00 - 11H30 14H00 - 16H00

OU SUR RENDEZ-VOUS



MENDE

Le responsable de la filière ADS au niveau départemental (animation et supervision des instructeurs ADS)

RESPONSABLE DE L'UNITÉ APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) ET CONSEIL JURIDIQUE

David BIRLING

4, avenue de la Gare 48000 MENDE Tel : 04 66 49 45 18



Pour information:

• Christophe DONNET, chef du service Aménagement et Logement

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC:

sur rendez-vous à Mende ou à Florac